CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1011 **Valable du 16/01/2023 au 15/01/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 13/01/2017
Forme juridique : SASU

Capital : 1 000

Dénomination sociale : FIBRADEM

4, RUE NOBLETERRE
95100 ARGENTEUIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 2013 B 456

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 824 938 559 00013
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 505072

Assurance Responsabilité travaux :
MIC INSURANCE RDA53447JD

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA BTP 624271000003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 01 85 11 06 75 **Fax :**
Portable : 06 75 92 87 93
Responsabilité légale : PERDRIEU JULIEN PRÉSIDENT

Responsable Technique : PERDRIEU JULIEN

Site internet :
E-mail : julien.perdrieu@fibradem.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	14	EFF2B	4 531 234	CA6
Dans l'activité	7	EFF2	2 547 338	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 11/08/2025	16/01/2023	15/01/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 26/12/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025